

Nouveaux Cahiers du socialisme



Syndicalisme et mouvements sociaux : vers une recomposition des solidarités ?

Claudelle Cyr

Numéro 19, hiver 2018

Syndicalisme : institution ou mouvement ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/87753ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (imprimé)

1918-4670 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cyr, C. (2018). Syndicalisme et mouvements sociaux : vers une recomposition des solidarités ? *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (19), 144–152.

Syndicalisme et mouvements sociaux : vers une recomposition des solidarités ?

CLAUDELLE CYR¹

Introduction

Les relations entre le mouvement syndical et les mouvements sociaux au Québec sont nombreuses et variées, et ce, depuis plusieurs décennies : que l'on pense par exemple aux participations conjointes à des coalitions contre des politiques régressives, à la construction de nouveaux services publics, ou aux appuis syndicaux à des luttes pour les droits sociaux. Sans refaire toute l'histoire des luttes sociales depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui, notons tout de même que les mouvements syndicaux et sociaux ont été à la source de plusieurs transformations sociales : construction de nombreuses politiques sociales au tournant des années 1960 et 1970, féminisme, luttes étudiantes, droits des LGBTQIA2S+² et mouvement environnemental, pour ne citer que celles-là. S'il faut noter que le type de syndicalisme varie dans les différentes centrales comme dans les syndicats locaux (syndicalisme d'affaires, syndicalisme de transformation sociale, etc.), l'ensemble des syndicats a entretenu des liens avec l'un ou l'autre des grands mouvements sociaux québécois à un moment ou à un autre.

En cette période trouble de montée en puissance de la finance et des transnationales au détriment de l'État social et de l'environnement, la recomposition des solidarités pose des enjeux pour tous les mouvements sociaux, qu'ils soient syndicaux ou populaires. Comment arriver à lutter contre les politiques d'austérité imposées sous le couvert de la loi du marché et de la lutte au déficit ? Comment assurer une solidarité sociale et fiscale entre les citoyennes et les citoyens des différentes classes sociales ? Comment développer un rapport de force pour influencer de façon progressiste la politique québécoise ? Autant de questions sous-jacentes à toute réflexion stratégique sur les collaborations et les alliances entre les mouvements sociaux et syndicaux.

Nous tenterons ici de tracer un portrait contemporain des relations entre les syndicats et les mouvements sociaux et nous identifierons les pistes de convergence et les défis pour consolider les relations entre ces deux types de mouvement. Nous prendrons en exemple certaines des batailles sociales actuelles pour voir comment ces relations ont permis des avancées ou ont au contraire été des freins. Nous imaginerons également certaines pistes de recomposition des solidarités pour faire face aux impasses politiques actuelles. Soulignons que cette

1 Directrice du Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie et présidente du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).

2 Acronyme pour lesbiennes, gais, bisexuels, trans, *queer*, intersexuels et autres.

réflexion, la mienne, est celle d'une intervenante du mouvement communautaire qui ne prétend pas détenir une connaissance exhaustive de tous les enjeux, mais qui possède tout de même une expérience de militantisme de plusieurs années dans diverses causes sociales et en politique.

Les luttes populaires au Québec en 2017 : des lieux de convergence avec les syndicats ?

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs mouvements populaires ont mené des luttes dans le but de faire avancer la solidarité envers les moins nantis et les personnes opprimées, en revendiquant la mise en place ou la réforme de politiques publiques. Dans certains cas, ce sont les mouvements de la société civile qui ont amorcé ces luttes, dans d'autres, ce sont les syndicats qui ont proposé d'ouvrir des batailles sur les fronts sociaux.

À travers quelques études de cas, nous tenterons de voir comment se sont déployées les relations entre le mouvement syndical et les mouvements sociaux et tenterons de cerner les enjeux de solidarité inhérente à celles-ci.

Lutte contre la pauvreté

Dans le cas de la lutte contre la pauvreté, les mouvements sociaux et les syndicats ont mené et porté cette préoccupation chacun à leur manière depuis des décennies. Rappelons les revendications du deuxième front de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) vers la fin des années 1960 qui portaient sur le salaire minimum et la question du chômage. Les principales batailles dans les dernières années ont été menées pour l'amélioration de l'aide sociale et pour un revenu minimum garanti. Sous la direction du Collectif pour un Québec sans pauvreté et des organismes de défense collective des droits, ces luttes ont surtout mobilisé sur le terrain des militantes du milieu communautaire. Les syndicats contribuent à cette lutte par leur affiliation au Collectif pour un Québec sans pauvreté et un soutien des actions menées par celui-ci ou d'autres organismes. Le relais des campagnes parmi leurs membres a permis de diffuser les revendications et d'augmenter l'appui populaire.

Le gouvernement québécois a récemment adopté malgré cela un règlement permettant d'imposer des pénalités importantes aux premières et premiers demandeurs d'aide sociale qui refuseraient de participer à un parcours d'insertion vers l'emploi, imposant des coupes drastiques aux prestations déjà faméliques. Ce débat sur l'emploi comme principal vecteur de sortie de la pauvreté est mené dans les milieux politiques et intellectuels partout dans le monde. Les défenseurs du droit à une protection sociale inconditionnelle arguent que l'obligation de suivre des parcours d'insertion est inacceptable, tandis que le gouvernement se sert de l'appui populaire et des préjugés contre les personnes assistées sociales pour imposer cette politique. Dans cette lutte idéologique et politique, les syndicats ont été moins présents. Comme ceux-ci sont attachés au concept du

travail, ils n'ont peut-être pas investi suffisamment cette lutte touchant une catégorie sociale qui en est exclue.

Salaire minimum à 15 dollars de l'heure

La lutte pour le salaire minimum à 15 dollars (\$) de l'heure a été amorcée au Québec par certains syndicats et des groupes de défenses des travailleuses et des travailleurs (le Centre des travailleurs immigrants, entre autres). L'ensemble des syndicats a immédiatement appuyé et porté cette revendication. Cette lutte s'inscrit en droite ligne avec les fondements du syndicalisme et les grandes batailles pour les personnes non syndiquées et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Pour les organismes communautaires et de défense collective des droits, cette campagne est devenue incontournable face à l'implacable constat que le travail salarié ne permet plus de sortir de la pauvreté, du moins pas sans une augmentation majeure du salaire minimum.

Cette alliance entre les deux mouvements est exemplaire, car elle n'est reliée à aucun intérêt corporatiste immédiat, mais plutôt à un impératif de solidarité avec celles et ceux qui sont au bas de l'échelle. Bien que la lutte n'ait pas encore produit les résultats escomptés au Québec, la pression politique s'accroît, alors que l'Ontario vient d'adopter une augmentation du salaire minimum à 15 dollars de l'heure dès 2019.

La bataille pour le droit à la santé avec la Coalition Solidarité Santé

Depuis 1993, des syndicats et des organismes communautaires ont décidé d'unir leurs forces dans la défense du système public de santé. Au fil des ans, la Coalition Solidarité Santé a été un lieu d'analyse et de convergence important pour établir un rapport de force contre le gouvernement qui, au fil des réformes, réduit de plus en plus les services publics universels et gratuits au profit d'une vision marchande de la santé. La convergence du mouvement communautaire et syndical a permis de coordonner certaines luttes, notamment celle pour un régime public d'assurance médicaments. Le point de convergence des mouvements syndical et communautaire dans la lutte pour le droit à la santé est celui des droits de la population d'avoir accès à des services publics de qualité. Les syndicats étant souvent taxés de ne défendre que les intérêts de leurs membres comme travailleurs, la participation du milieu communautaire à leurs côtés leur permet d'élargir la caution populaire de la lutte. Pour le milieu communautaire autonome, l'alliance avec les syndicats autour de la défense du droit à la santé leur donne un meilleur rapport de force en termes numériques et de moyens. On parle donc d'une collaboration gagnante, ce qui explique la longévité de cette coalition.

Cependant, plus récemment, certaines organisations syndicales se sont retirées de la Coalition, à notre avis principalement en raison d'un climat de concurrence provoqué par la dernière réforme en santé et services sociaux.

Chacune des organisations cherchant à préserver son cercle d'influence et de reconnaissance chez ses membres et auprès de la population, la Coalition en a été affaiblie. Du côté communautaire, le même genre de désaffection a été constaté, non pas à cause d'un manque d'intérêt pour la cause, mais en raison d'une concentration des énergies vers la recherche de financement et le combat contre les effets des compressions budgétaires. Les intérêts plus immédiats des organisations se conjuguent parfois difficilement avec les luttes sociales, malgré leur urgence et leur pertinence.

Droits des minorités : personnes racisées et LGBTQ+

Dans le cas des luttes pour la reconnaissance et la défense des droits des minorités, les mouvements populaires militants ont généralement pu compter sur les appuis du mouvement syndical qui a été souvent à l'avant-garde des avancées sociales significatives vers l'égalité des droits. Les luttes sont bien sûr principalement menées par les personnes concernées elles-mêmes, mais le mouvement syndical agit comme un catalyseur et un soutien en favorisant la transmission de ces enjeux parmi ses membres et en soutenant financièrement et politiquement les mouvements sociaux.

Ce type de luttes est souvent extrêmement difficile pour les personnes visées par les discriminations, que ce soit en milieu de travail ou sur la place publique. Comme ce fut le cas pour les droits des femmes, les syndicats ont favorisé l'avancement des droits dans leur sein même, en mettant sur pied des politiques internes et des comités de solidarité. Ils ont aussi fait des avancées dans les milieux de travail en faisant pression de l'intérieur sur les employeurs pour l'adoption de politiques et en défendant leurs membres contre les injustices le cas échéant.

Cela dit, les préjugés et les discriminations fondées sur la race ou l'identité continuent d'exister dans toute la société et chez les membres des syndicats. Beaucoup de travail reste à faire avec les mouvements sociaux pour que l'égalité en droits le soit en faits.

Coalition Main rouge : un enjeu de solidarité contre l'austérité

Un des principaux points de convergence entre les mouvements syndical et populaire a été la lutte contre les mesures d'austérité du gouvernement du Québec et leurs conséquences tant sur les services publics que sur la population en général.

L'idée d'un front commun syndical et social contre l'austérité pour contrer le programme gouvernemental a été à la base de la création de la Coalition contre la privatisation et la tarification des services publics, la Coalition Main rouge.

Depuis ses débuts, la Coalition a tenté d'unir dans un seul mouvement l'ensemble des forces progressistes du Québec pour développer un nécessaire rapport de force. À travers un travail de recherche (les alternatives fiscales réunies sous le titre *Dix milliards de solutions*) et des actions militantes populaires de

masse, cette coalition espérait pouvoir bloquer le chemin à la droite dont les politiques sont incarnées par les actions portées principalement par le Parti libéral du Québec.

Après plusieurs années de mobilisations et de manifestations, le mouvement s'essouffle. Parmi les causes de cet essoufflement, la difficulté pour chacun des membres de la Coalition de sortir de son propre ordre du jour devant les attaques sectorielles du gouvernement sur tous les fronts : diviser pour régner, dit le dicton. Par exemple, le maraudage syndical récent dans le secteur de la santé a créé un climat peu propice aux mobilisations unitaires. Dans le même ordre d'idée, la lutte du mouvement communautaire pour un meilleur financement a mobilisé la part du lion des énergies militantes disponibles, au détriment d'une lutte contre l'austérité.

Bien que chacun des membres de la Coalition soit conscient de la nécessité d'une lutte plus affirmée et large, faire mouvement contre l'austérité semble plus difficile que jamais. En 2011, les principales centrales syndicales et deux associations étudiantes, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), ont même décidé de créer leur propre véhicule parallèle, l'Alliance sociale, par volonté de s'inscrire comme acteur spécifique dans le débat public, mais aussi pour mieux contrôler le message médiatique et présenter une version plus modérée de certaines des revendications. Cette initiative a été vécue très difficilement par certains des membres de la Coalition qui avaient une volonté d'en découdre de façon frontale avec le pouvoir politique en place, en utilisant des moyens plus radicaux. Les

appels à la grève sociale n'ont pas été entendus par les centrales syndicales, jugeant les risques juridiques et financiers d'une telle stratégie trop élevés.

La collaboration entre les mouvements populaires et syndicaux dans la Coalition Main rouge a donc été un succès sur le plan communicationnel et intellectuel, en forçant un débat public au Québec sur l'austérité, mais n'a pas permis de faire reculer le gouvernement sur un ensemble de réformes : le rapport de force reste à consolider.



Syndicalisation et conditions de travail du milieu communautaire

S'il est un chantier qui reste à ouvrir dans la convergence entre les syndicats et le milieu communautaire, c'est bien celui de l'amélioration des conditions de travail dans ce secteur. Selon la dernière étude menée par le Comité sectoriel de main d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-

ESAC), la moyenne salariale tourne autour de 18 \$ de l'heure³. La campagne de mobilisation *Engagez-vous pour le communautaire* soulignait quant à elle que « les organismes d'action communautaire autonome ne paient pas tous leurs travailleurs et travailleuses au-delà de 15 \$ de l'heure. Par exemple, 34 % des postes à temps plein et 59 % des postes à temps partiel dans les organismes communautaires ont un salaire inférieur à 15 \$ de l'heure⁴ ».

À l'heure des compressions successives en santé et services sociaux publics et d'une reconfiguration du rôle de l'État, l'appel au tiers secteur pour la livraison contractuelle de certains services semble être le mot d'ordre donné aux gestionnaires. Le recours au tiers secteur, composé d'organismes communautaires, de bénévoles et d'entreprises d'économie sociale, semble être une bonne affaire pour le gouvernement. La machine à institutionnaliser les initiatives communautaires, comme ce fut le cas entre 1970 et 1990, semble désormais brisée. Nous observons dorénavant deux tendances concurrentes : l'attrition graduelle des services publics et l'encadrement de plus en plus formalisé des services communautaires de substitution. Le milieu communautaire se retrouve donc avec des responsabilités de plus en plus lourdes et une pression vers la professionnalisation sans pour autant bénéficier d'un meilleur soutien de l'État. Loin de faire progresser les subventions publiques, l'État valorise désormais la notion d'entrepreneuriat social et l'appel au secteur privé et philanthropique pour le développement du « marché » des initiatives communautaires. Par exemple, le gouvernement canadien a récemment ouvert la porte aux obligations à impact social, une formule permettant aux investisseurs privés de financer des initiatives sociales, ces investissements leur étant remboursés avec profit par l'État en cas de succès. Notons également les positions de la ministre Lucie Charlebois qui déclarait en 2016, lors de la grève du communautaire, que « le gouvernement provincial ne peut soutenir financièrement à lui seul le milieu communautaire. La communauté doit davantage contribuer à son essor⁵ ». Cette affirmation a été contestée par les organismes.

Le secteur communautaire multiplie les campagnes de mobilisation et les pressions sur les élu-e-s dans l'objectif d'obtenir une légitime reconnaissance de ses besoins et de ses missions, mais les réponses demeurent partielles, ponctuelles et largement insuffisantes. Récemment, un nouveau mouvement

3 Comité sectoriel de main d'œuvre en économie sociale et action communautaire, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, édition 2015, <www.csmoesac.qc.ca/publications/etudes-enquetes/enquete-nationale-2015-panorama-secteur-main-oeuvre>.

4 Campagne de mobilisation *Engagez-vous pour le communautaire*, communiqué de presse, 27 avril 2017, <<http://engagezvousaca.org/2017/04/28engagez-vous-pour-un-salaire-minimum-a-15h/>>.

5 Radio-Canada Estrie, « Mobilisation dans le milieu communautaire : la ministre Charlebois s'interroge sur l'appui de la communauté », 8 novembre 2016, <<http://beta.radio-canada.ca/nouvelle/813459/mobilisation-greve-organismes-communautaires-ministre-charlebois-sante-publique>>.

de grève semble poindre à l'horizon, avec la campagne de mobilisation *Engagez-vous pour le communautaire*, mais le rapport de force demeure bien tenu en l'absence de véritable négociation avec la partie gouvernementale. L'autonomie du mouvement communautaire, composé de 4000 organismes de relative petite taille, est sa force, mais aussi sa faiblesse face à un État de plus en plus centralisé, établissant des contrats avec chacun des organismes sur une base individuelle.

La syndicalisation des organismes communautaires apparaît dorénavant comme une stratégie à envisager pour développer un nouveau rapport de force plus collectif face à l'État. Le mouvement syndical est préoccupé depuis longtemps par le démantèlement des services sociaux publics, mais n'a pas su proposer au mouvement communautaire une solution de syndicalisation adaptée au type de démocratie directe et participative valorisée dans le mouvement. Tel que le démontrait une étude réalisée en 1999 par Paquet, Deslauriers et Sarazin⁶, dans chacun des organismes pris individuellement, l'arrivée d'un syndicat est perçue comme un élément négatif par l'instauration d'une culture hiérarchique contraire aux valeurs du communautaire. Par contre, l'idée d'une organisation multiorganismes représentant les travailleuses et les travailleurs dans le but de négocier directement avec le gouvernement semble plaire davantage.

Il s'agirait donc de créer une nouvelle formule de syndicalisation, adaptée aux pratiques et valeurs du communautaire, qui permettrait de garder l'autonomie de chacun des organismes tout en collectivisant la négociation en vue d'obtenir de meilleures conditions de financement public, permettant une réelle progression des conditions de travail. Le modèle proposé pourrait être une forme d'hybridation entre une association professionnelle, un syndicat et un regroupement où demeureraient impliqués les conseils d'administration et les dirigeants. Il va sans dire qu'une telle stratégie ne saurait être envisageable et efficace sans une syndicalisation massive et simultanée d'un grand nombre d'organismes et l'établissement d'une base de négociation commune. Comme dans le secteur des centres de la petite enfance, une telle entreprise risque cependant d'exiger de chacun des organismes certaines concessions sur leur autonomie au profit d'un projet collectif ainsi que d'accepter une certaine normalisation pour répondre aux attentes de l'État.

En termes de solidarité, il nous semble cependant que le statu quo est la pire des situations, car tout le monde y perd : le système public, les travailleuses du communautaire et la population qui se voit brimée dans son accès à des services sociaux universels et de qualité.

6 Renaud Paquet, Jean-Pierre Deslauriers et Marc Sarrazin, « La syndicalisation des salariés du communautaire », *Relations industrielles*, vol. 54, n° 2, 1999, p. 337–364.

De nécessaires convergences pour recomposer les solidarités

Lors de sa conférence d'ouverture au 7^e congrès international de l'AIFRIS⁷ tenu à Montréal en juillet 2017, la professeure de philosophie Marie-Claude Blais rappelait à juste titre que : « Plus notre monde devient libéral, plus il valorise l'individu, plus il semble avoir besoin de la solidarité publique aussi bien que des solidarités émanant de la société civile⁸ ».

Dans ce contexte, l'action syndicale et celle des mouvements sociaux sont essentielles pour recomposer ces solidarités brisées par l'austérité et les réorientations de l'acteur public. Nos mouvements ne peuvent accepter de laisser pour compte nos concitoyennes et nos concitoyens dans ce jeu du marché, ne fonctionnant que pour une minorité. Mais comment mettre nos énergies en commun alors que nos programmes organisationnels ou stratégiques ne concordent pas toujours? Plusieurs pistes ont été explorées et d'autres demeurent à ouvrir. De nouvelles stratégies conjointes peuvent être imaginées entre les membres du mouvement syndical et ceux des organisations des autres mouvements sociaux. La solidarité se construit avant tout dans le contact humain et dans l'action. Voici quelques propositions de stratégies à réaliser conjointement :

- *Collaborer dans nos campagnes d'éducation populaire et syndicale*

Travail acharné et constant, les campagnes d'éducation populaire, syndicale et politique ont tout avantage à permettre les rencontres entre les membres de la base des organisations syndicales et des mouvements populaires et communautaires. Ces rencontres permettraient de dépasser le strict cadre de nos plans d'action respectifs et d'ouvrir les actions sur des perspectives différentes.

- *Des États généraux de la société civile*

À l'instar du mouvement Solidarité populaire Québec initié dans les années 1980, la crise sociale et écologique actuelle commande la réunification des différentes forces de la société civile pour établir une riposte appropriée. Les grands forums sociaux internationaux ont apporté une partie des réponses à l'échelle transnationale, mais il est temps que l'on évalue la situation québécoise pour se redonner une nouvelle vision commune et des pistes concrètes d'action.

- *Préparer une stratégie électorale conjointe*

Sans entrer de plain-pied dans l'action politique partisane, les mouvements syndicaux et populaires réunis constitueraient une force politique que

7 Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale, <www.aifris.eu>.

8 Marie-Claude Blais, *Solidarités aujourd'hui. Entre obligation morale et principe politique : quelles reconfigurations?*, conférence inaugurale du 7^e congrès international de l'AIFRIS, cahier de présentation du congrès, Montréal, 2017, p. 72.

les gouvernements devraient prendre en considération. Nous pourrions facilement imaginer une plateforme de revendications conjointe axée sur la solidarité et le rôle de l'État en plus des revendications déjà établies sur la justice sociale et la fiscalité, à travers la Coalition Main rouge. Les programmes des différents partis pourraient être évalués à cette aune.

Conclusion

Le Québec a la chance d'avoir des mouvements sociaux relativement bien organisés et des syndicats puissants, mais chacun des mouvements fait face à des défis importants pour faire progresser ses propres revendications et plus largement pour la construction d'une société plus solidaire.

Depuis une vingtaine d'années, le « modèle québécois », basé sur la concertation entre les mouvements de la société civile et l'État, tend à s'effriter pour faire place à une gestion gouvernementale beaucoup plus autoritaire. Le mouvement syndical a d'ailleurs été frappé de plein fouet par cet autoritarisme en santé et en éducation. Les difficiles négociations du secteur public en 2015-2016 nous ont permis de constater à quel point l'État a su profiter des discours antisyndicaux pour améliorer en sa faveur le rapport de force. Les mouvements sociaux sont également ostracisés par ces mêmes courants de droite, s'opposant systématiquement aux revendications collectives.

Les mouvements sociaux ont besoin du mouvement syndical pour appuyer et soutenir leurs luttes et favoriser les rencontres avec les syndiqué-e-s, permettant ainsi de dépasser la solidarité naturelle ou communautaire, vers une solidarité plus large et sociale. Les syndicats ont quant à eux besoin de la solidarité des mouvements sociaux pour aider à défendre la légitimité de leurs actions et pour ouvrir un espace de convergence nécessaire à l'établissement d'un nécessaire rapport de force avec le patronat et l'État lui étant actuellement inféodé. Si le mouvement syndical a pu faire seul certaines avancées dans les dernières décennies, il nous semble que les avancées soient plus difficilement envisageables sans élargir les solidarités. En multipliant les espaces de rencontre et de débats entre les deux mouvements, nous réussirons à desserrer le frein qui limite nos capacités d'actions vers une véritable transformation sociale et politique.